

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LE COMPROMIS DE VENTE

- Le titre de propriété
- La dernière taxe foncière
- Les diagnostics à jour
- Les 3 derniers procès-verbaux des assemblées générales
- Le règlement de copropriété ainsi que ses modificatifs
- Le pré-état daté établi pour le syndic

EN CAS DE BIEN LOUÉ :

- Le bail
- Le dossier complet du locataire

BIENS NON SOUMIS AU RÉGIME DE LA COPROPRIÉTÉ :

- Le titre de propriété
- La taxe foncière
- Les diagnostics à jour